



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL
18^e séance

Présidence : M. Cyprien Baba (POP)

Membres présents (36 membres, avec le président) : Mmes et MM. Berly Michaël (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Hösli Priscille (Les Verts), Jequier Jean-Philippe (PLR), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Resmini Raphael (POP), Rosselet Michel (PLR), Rouault Philippe (Les Verts), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Anthony (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslawski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (5 membres) : Mmes et MM. Evelyne Von Allmen (PLR), Anne-Lise Debets (POP), Stéphanie Hügli (POP), Nicolas Aubert (PLR), Jean-Marie Rotzer (POP).

Conseil communal : M. Cédric Dupraz (POP), président, M. Claude Dubois (PLR), vice-président, M. Denis de la Reussille (POP), M. Miguel Perez (Les Verts) et Mme Sarah Favre (PLR), membres.

M. Cyprien Baba, président : Le Bureau s'est réuni tout à l'heure pour l'examen du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022, lequel a été adopté sans remarque.

Ordre du jour

1. NOMINATIONS

- 1.1 d'un membre de la Commission financière, en remplacement de M. Anthony Von Allmen, démissionnaire (PLR) ;
- 1.2 d'un membre suppléant de la Commission Désignation des rues, en remplacement de M. Anthony Von Allmen, démissionnaire (PLR).

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

- 23-4501 concernant la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle.
- 23-4603 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 880'000.- pour la réfection de l'Avenue du Technicum et de CHF 100'000.- pour la reprise du réseau de canalisations et la mise en place d'un système séparatif.
- 23-4604 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 799'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 en ville du Locle.

6. INTERPELLATION

- 23-602 de Mme Céline Dupraz et Mme Anne-Lise Debets, MM. Vivian Bologna, Lobsang Blanchard (POP) : « A quand le retour d'un véritable marché au Locle ? »

Le climat agréable de cette fin d'hiver nous laisse percevoir l'arrivée des beaux jours. Comme partout ailleurs, l'approche de la belle saison est propice pour les loclois à la réappropriation des rues, des places et des terrasses de la ville.

Nous avons la chance de disposer d'une place du marché extrêmement bien située, à proximité des transports en commun, des établissements publics et des commerces. Cette place présente donc toutes les qualités requises pour constituer un lieu clé, attractif et rassembleur. Dans la continuité des réfections de façades déjà exécutées, l'endroit sera d'autant plus charmant au terme des différents chantiers de rénovation des bâtiments alentours, notamment Grande-Rue 21 ou Daniel-Jeanrichard 28.

Pour consolider cet esprit convivial et, de surcroit, renforcer l'attractivité de notre centre-ville, quoi de mieux que la mise en place d'un marché ? Il est vrai que différentes tentatives ont vu le jour ces dernières années, mais l'idée a ensuite été abandonnée, faute de marchand.e.s répondant présents.

Compte tenu de ce constat, notre exécutif peut-il nous indiquer ce qui a été entrepris pour favoriser l'installation d'échoppes et autres stands dans le cadre d'un marché périodique ?

Est-ce qu'une approche officielle a été effectuée auprès des commerçants de notre ville pour leur proposer de prendre ponctuellement place au sein d'une telle manifestation ?

Des appels ont-ils été effectués auprès des producteurs de la région dans cette même optique ?

La fermeture de la Grande-Rue a-t-elle été envisagée pour agrandir l'espace et renforcer l'aspect accueillant et sécuritaire de l'événement ?

Le POP se réjouit d'entendre le Conseil communal sur ces questions. Nous sommes en effet convaincus qu'il partage nos préoccupations en matière de valorisation de la commune et du bien-être de ses habitant.e.s.

9. MOTION

23-901

intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : « Médecins scolaires : opportunités aux Services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle ».

Dans les deux prochaines années, le chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr Latrèche prendra sa retraite. Dans le cadre de son travail, le Dr Latrèche a développé au cours de ses années de service le centre de Planning familial d'importance régionale, le centre de santé scolaire et le centre d'orthophonie dont on sait l'importance croissante face aux difficultés d'apprentissage de plus en plus prégnantes de notre jeune génération.

La commune du Locle fonctionne depuis quelques mois, avec le docteur Timothy Hirter qui a accepté d'être le référent de la Commune pour le SPSJ. Il s'agit d'une solution provisoire, car la commune du Locle peine à trouver un remplaçant à la suite du départ de son dernier titulaire.

C'est dans le cadre de cette situation inédite que les groupes PLR des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis et concertés, car ils y décèlent une opportunité de créer une synergie entre nos deux communes, en fusionnant le poste de médecin scolaire. Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement.

En effet, nos populations respectives sont de même nature et nos communes font face aux mêmes défis de santé communautaire. En élargissant le bassin de population bénéficiaire, des synergies vont, de fait, apparaître, améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées. De plus, nous sommes persuadés que l'attrait de gérer un effectif d'élèves scolaires plus large amènera des candidats au profil plus intéressant à postuler pour ce nouveau futur poste.

Les sections PLR de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandent donc par cette motion que le Conseil communal étudie la mutualisation du poste de médecin scolaire entre les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par exemple en envisageant la création d'un service unique de la santé scolaire et de la promotion de la santé dans l'intérêt de nos deux villes, à l'instar du service des forêts.

1.1 – Nomination d'un membre de la Commission financière, en remplacement de M. Anthony Von Allmen, démissionnaire (PLR)

1.2 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission Désignation des rues, en remplacement de M. Anthony Von Allmen, démissionnaire (PLR)

M. Gaëtan Dubois, PLR : Nous proposons M. Pierre Surdez pour la Commission financière et M. Nicolas Aubert en tant que membre suppléant de la Commission Désignation des rues.

Ces candidatures n'étant pas combattues, les personnes proposées sont ainsi élues tacitement.

23-4501 – Rapport concernant la mise en place du projet « Haut’Boulot » au sein de la commune du Locle

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport sur le projet « Haut’Boulot » avec un grand plaisir et même de l’enthousiasme. Il s’agit là d’un projet dynamique qui devrait rendre de grands services à la population et à la jeunesse de notre ville. Nous avons également été heureux de lire qu’il s’agissait d’un partenariat avec La Chaux-de-Fonds, ce qui devrait encore aider à l’efficacité du projet.

Pour un adolescent, pouvoir faire une première expérience du monde du travail est extrêmement formateur. Avec la prolongation des études et les multiples sollicitations qui entourent les jeunes, il y a un risque réel de ne jamais pouvoir se confronter aux exigences du monde du travail avant la première vraie recherche d’emploi, ce qui est malheureusement un peu tard.

Les petits boulots sont un plus certain sur le CV d’une personne en recherche d’emploi. Ils permettent de se distinguer d’autres personnes du même âge et de démontrer de l’autonomie, de la fiabilité et un vrai sens des responsabilités. De plus, gagner une partie de son propre argent et pouvoir décider soi-même de sa dépense, ou de ses économies, pour des projets plus importants éduque précocement les adolescents à la gestion budgétaire.

De nombreux Loclois seront heureux de s’adresser à ce nouveau service, notamment les personnes âgées, qui peuvent avoir besoin d’aide pour leurs courses ou pour de petits travaux de jardinage. Les personnes qui partent en vacances seront ravies de trouver quelqu’un pour s’occuper de leur animal domestique. Et encore bien d’autres personnes sont concernées.

Les jeunes et leurs parents seront également rassurés de savoir que les demandes de services ont été préalablement évaluées par un service compétent, lequel s’assure que les jeunes ne vont pas se retrouver dans une situation délicate suite à un manque de compréhension de la demande de leur employeur. Le filtrage des demandes par le CLAAP permettra également de ne pas entrer en concurrence avec des services déjà existants, comme, par exemple, les soins à domicile pour l’aide au ménage des personnes âgées ou le personnel de nettoyage professionnel pour les besoins réguliers.

Cependant, nous avons quelques questions. Comme ce service va énormément intéresser un public plus âgé, comment les « employeurs » pourront-ils communiquer leurs demandes ? Y aura-t-il une possibilité de le faire par téléphone ? En effet, tout le monde ne maîtrise pas internet.

D’autre part, afin que tous les jeunes puissent profiter de cette opportunité de gagner un peu d’argent de poche, comment ce nouveau service sera-t-il communiqué ? Y aura-t-il des communications à l’école secondaire ou seulement via le CLAAP ?

De plus, on n’est jamais à l’abri d’un problème, même avec les meilleures intentions. Qui va gérer les litiges s’ils devaient survenir entre le demandeur et le jeune ? Le CLAAP proposera-t-il un service de médiation ? Et qu’en est-il des assurances nécessaires ? L’assurance accident est incluse dans l’assurance maladie pour les personnes sans emploi, mais la RC n’est pas obligatoire. Si la famille d’un jeune n’a pas de RC, qui se chargera de la couverture des dégâts éventuels causés pendant l’exercice du travail ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de ses réponses. Le groupe socialiste approuvera ce rapport à l’unanimité

Mme Céline Dupraz, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal à l'appui de la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle.

En premier lieu, nous tenons à remercier les auteurs du projet, lequel, par son caractère complet et précis, n'a pas suscité de débat prolongé au cours de nos discussions. En effet, notre groupe s'est montré unanimement séduit par le projet qui nous est soumis.

Le monde du travail que nous connaissons à l'heure actuelle s'avère particulièrement complexe, dans tous secteurs confondus. Les pénuries de personnel, les conditions de travail souvent difficiles – parfois intolérables – la dévalorisation de certaines professions ou la forte concurrence dans d'autres domaines – souvent idéalisés – sont autant d'obstacles qui empêchent tout un chacun de s'insérer dans un univers professionnel sain et axé sur l'égalité des chances.

Les plus jeunes, souvent désireux de s'investir dans une activité leur permettant d'obtenir un petit revenu, sont évidemment également concernés par la problématique. Il est premièrement difficile pour eux de savoir où et comment chercher des petits jobs adaptés. Les réseaux sociaux fleurissent fréquemment de petites annonces d'adolescent-e-s proposant leurs services pour du baby-sitting ou autre aide en tout genre, sans que ces appels ne trouvent de réelles réponses la plupart du temps.

Les plus chanceux – pouvant souvent bénéficier du réseau de leurs proches – décrochent divers petits jobs au sein d'entreprises ou d'établissements de tailles variables ou pour le compte de personnes physiques. Encore faut-il que ces employeurs soient au fait quant aux limites légales imposées par le droit du travail, notamment en matière de salaire minimum, de sécurité ou de protection de la santé.

La mise en place d'une plateforme spécialement dédiée aux jeunes travailleurs et travailleuses permettra ainsi de valoriser, encourager et accompagner ces derniers, tant dans leurs recherches que dans leur adaptation à leur nouvelle activité.

Il va sans dire qu'un tel projet saura également apporter une aide précieuse aux employeurs les moins expérimentés, afin d'entreprendre toutes les procédures administratives et de respecter le cadre légal. En effet, comme cela ressort explicitement du rapport – et fort heureusement – la législation relative à l'emploi de mineurs est soumise à des règles très strictes.

Au vu de ces constats et de l'importance d'encadrer les jeunes dès leurs toutes premières expériences professionnelles, notre groupe se montre extrêmement satisfait de voir notre Commune s'impliquer dans un tel projet. Ceci d'autant plus qu'au vu des subventions accordées par la Confédération et de la collaboration avec la Commune de La Chaux-de-Fonds, il s'agit d'une implication principalement organisationnelle, ayant des répercussions financières raisonnables pour la collectivité.

Malgré notre enthousiasme débordant, l'étude du rapport a tout de même suscité quelques interrogations et remarques de notre côté. L'impact d'un tel projet a-t-il été estimé, notamment en ce qui concerne le nombre de jeunes intégrés par ce biais dans une activité professionnelle ?

Etant donné qu'il s'agit d'un projet pilote, nous n'excluons pas le fait que le côté innovant du projet implique un manque de recul quant aux conséquences qu'il serait susceptible d'engendrer. Cas échéant, à quelle échéance est-il prévu de procéder à une analyse pour définir la poursuite ou non des mesures mises en place dans le cadre du projet « Haut'Boulot » ?

Par ailleurs, nous regrettons la décision de l'Exécutif de réduire les prestations du CLAAP afin de garantir à sa responsable de disposer du temps nécessaire pour l'élaboration de ce projet. Cependant, dans la mesure où cette décision a été discutée avec l'institution concernée, pour nous, il ne s'agit pas d'un motif susceptible de remettre en question notre position. Notre groupe acceptera ainsi à l'unanimité le rapport soumis par l'Exécutif et l'en remercie.

M. Cyril Tissot, Les Verts : Nous évoquerons brièvement le fond et la forme du rapport sur le projet « Haut'Boulot », pour expliquer les raisons de notre soutien.

Sur le fond, nous reconnaissons à ce projet la possibilité d'intégration, dans le monde du travail, de jeunes qui ne disposent pas des réseaux familiaux nécessaires, ni d'un capital de confiance auprès de l'employeur potentiel. Le rôle du CLAAP est encore valorisé auprès de son public cible et permet de rassurer aussi les parents. Sans vouloir ici ouvrir le débat sur la valeur-travail, très discutée actuellement, les jeunes employés peuvent certainement appréhender, par le biais de ce projet, la valeur d'un salaire et de l'engagement qui y est lié.

L'encouragement à utiliser les transports publics nous semble aussi bienvenu – on se prend à rêver que de jeunes Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers viennent découvrir et apprécier Le Locle – et nous espérons que les événements prévus pourront tenir leurs promesses. L'attention portée à un traitement non genré des propositions de travail est également dans l'air du temps et devrait être appréciée, au moins des jeunes personnes concernées.

La seule réserve de fond que nous apporterons concerne la valeur du bénévolat, notamment dans l'aide intergénérationnelle. Une importance du bénévolat qui nous paraît écartée par ce projet. Mais selon les termes du rapport, l'initiative répond à une demande explicite des jeunes consultés par le CLAAP.

Quant à la forme, nous saluons un projet mis en œuvre conjointement avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, tout en étant mené par la Ville du Locle. Ici, une réserve sur la forme, ou plutôt *sous* la forme d'une question : y a-t-il une explication quant à la participation financière égale des deux Villes, au lieu d'une répartition *plus équitable*, qui tiendrait compte des tailles respectives des deux collectivités ?

Les partenariats envisagés sont prometteurs et, en dépit de la question de répartition, le financement restant s'avère modeste pour notre Ville. Ceci d'autant plus qu'une partie du montant indiqué est déjà inscrite au budget et que la responsable du CLAAP travaille à ce projet depuis plus d'une année. Il faut d'ailleurs noter que plus de CHF 380'000.- de subventions fédérales seront dépensés dans notre région si le projet peut se développer ces quatre prochaines années.

Sur la forme toujours, relevons qu'il s'agit d'un projet pilote soutenu, à ce titre, par la Confédération, et que nous serons amenés à en évaluer l'impact au terme de cette phase. Pour toutes ces raisons, notre groupe apportera son vote favorable à ce rapport.

M. Pierre Surdez, PLR : Le groupe PLR a bien pris connaissance du rapport concernant la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle, qui est soumis ce soir au Conseil général. Nous remercions le Conseil communal de ce rapport clair, précis et très explicite.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas, dans les Montagnes, de dispositif permettant d'expérimenter, avec un encadrement bien adapté, l'accès à un premier petit travail, facilitant ainsi l'accès au marché du travail pour les 13-17 ans et leur permettant de se responsabiliser. Dès lors, il nous paraît important de pouvoir donner accès à un tel outil à la

jeunesse des Montagnes. De plus, le groupe PLR apprécie que les candidatures des jeunes soumises aux éventuels employeurs soient basées sur les compétences et les expériences – indépendamment du genre, de l'âge et des origines socio-économiques et culturelles – offrant ainsi une égalité des chances. Nous ne pouvons également qu'apprécier la volonté du Conseil communal de trouver des synergies entre les deux Villes du Haut pour mettre en place un tel dispositif.

Du point de vue financier, le financement de ce projet nous convient, car celui-ci n'entraîne pas d'augmentation de budget. D'autre part, le groupe PLR est satisfait de l'article 3, qui prévoit la recherche d'autres sources de financement pour le maintien du projet si le financement de la Confédération devait cesser.

Ce projet novateur pour nos Montagnes obtient un soutien financier selon la LEEJ, et cela pour une durée de 4 ans. Nous souhaitons savoir si un rapport de développement peut nous être transmis avant l'échéance de la première phase de 4 ans, afin d'avoir une idée précise du développement de ce projet, ainsi qu'un retour sur l'expérience des principaux et principales intéressés.

Il est clair que, sans l'article 3, le groupe PLR ne serait pas entré en matière, afin de ne pas engendrer de coûts supplémentaires pour la Commune. Ainsi, le groupe PLR acceptera, à l'unanimité, ce rapport et son arrêté tels que présentés.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Au nom du Conseil communal, je vous remercie de votre enthousiasme à l'égard du rapport à l'appui de la mise en place du projet « Haut'Boulot » et de son acceptation.

Il s'agit là d'une aubaine pour nos deux villes et pour les Montagnes neuchâteloises, et nous sommes sûrs de la plus-value que cela apportera à nos jeunes. De plus, il est relevé une excellente collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Je vais maintenant répondre aux différentes questions posées dans les interventions des groupes.

Le site internet ne sera qu'un outil parmi d'autres pour les personnes qui auront un petit travail à proposer. Celles-ci pourront se présenter au bureau ou à la permanence de Haut'Boulot, au CLAAP ou au Service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds. Elles pourront déposer des formulaires papier – disponibles à différents endroits de la ville – dans la boîte aux lettres du bureau de Haut'Boulot, et pourront également communiquer l'information par téléphone. Pour les personnes qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer, l'animatrice du projet a aussi prévu de se déplacer au domicile pour expliquer le projet et récolter les offres.

De plus, nous travaillons activement avec l'association AVIVO afin qu'elle rejoigne le comité de pilotage de ce projet. Nous avons prévu des séances et des courriels d'information aux associations des aînés, afin de faire fonctionner le bouche-à-oreille.

Concernant la communication à l'attention des jeunes, il y aura des flyers, le Parlement des Jeunes transmettra l'information et des passages dans les classes sont prévus, ceci restant encore à discuter avec le cercle scolaire du Locle. De plus, les partenaires présents au Copil – le Service de l'intégration et de la cohésion sociale de La Chaux-de-Fonds, Job Service, les éducateurs de rue et le Parlement des Jeunes – en feront la promotion régulièrement dans leurs réseaux sociaux.

S'agissant du rapport demandé par le groupe PLR, nous trouvons qu'il serait beaucoup plus efficient de faire un retour au bout de 4 ans, puisque nous aurons les analyses des

professionnels – demandées par l'OFAS – plutôt qu'après 2 ans. En effet, une période de deux ans ne nous donnerait pas assez de recul et nous contraindrait à faire le travail à double.

Le groupe socialiste s'interrogeait sur les assurances : l'assurance RC sera demandée, et il n'y aura pas de job s'il n'y a pas d'assurance. C'est également l'assurance RC qui sera demandée pour les employeurs.

Concernant les litiges, c'est toujours l'animatrice qui gère les conflits, de par sa fonction de médiatrice, avec la participation de l'employeur et de l'employé et, au besoin, des parents. Le but du projet est également d'améliorer la communication entre les générations et/ou entre les personnes, en apportant des outils tirés du travail social. De toute façon, le contrat est toujours signé en présence de l'animatrice, de l'employeur, du jeune et de ses parents. La médiation commence ici par ce travail de prévention.

Pour ce qui est de la demande du POP – soit l'étude d'impact en amont – ce projet est soutenu par la Confédération, à la condition, d'une part, qu'il soit novateur et, d'autre part, qu'il puisse servir de modèle aux autres communes, cantons et institutions. Ainsi, ce projet étant novateur, aucune analyse précise n'a pu être menée. En revanche, le fait de pouvoir servir de modèle implique forcément une évaluation de l'impact. L'OFAS nous a d'ailleurs demandé des objectifs précis dans ce sens. A la fin des 4 ans, des chercheurs analyseront l'impact du projet. Cette analyse fera d'ailleurs l'objet de plusieurs publications.

Cependant, nous nous sommes appuyés sur des données proches du projet pour analyser son potentiel. Les projets cités dans le rapport – ceux de Berne et de Bevaix – se rapprochent de notre concept, et ont tous les deux des retombées très positives, tant sur le nombre de contrats, qu'au niveau des retours des jeunes, des employeurs et des professionnels du domaine. Le responsable pour Bevaix souligne le climat positif et de confiance, au niveau intergénérationnel, parmi les participants au projet.

Concernant notre terrain d'action, le projet est basé sur des constats précis de besoins exprimés par les jeunes ou identifiés par les professionnels. Nos animatrices ou animateurs ont également sondé certains petits commerces et particuliers locaux, et obtenu des retours positifs quant à l'accueil de ce projet et au potentiel de petits boulots à offrir.

En réponse au questionnement des Verts sur la place du bénévolat au niveau intergénérationnel, celui-ci commence à être monétisé. Il faut savoir que le CLAAP est aussi sensible à cette notion. Nous sensibilisons et encourageons régulièrement les jeunes à l'entraide et à l'échange. Cependant, ce projet ne cherche pas à répondre à l'encouragement au bénévolat, mais à appréhender une première expérience professionnelle pour acquérir des compétences dans le domaine du travail. Il vise également à soutenir l'autonomie financière, en offrant un cadre sécurisant et légal, ce qui ne rentre donc pas dans le domaine du bénévolat. Pour aller plus loin, le bénévolat ne peut être développé que lorsque l'empathie, la confiance en soi et aux autres, et la disponibilité sont des notions présentes chez chacun. Le projet sera justement un moyen d'enrichir ces notions chez tout un chacun.

Concernant la répartition paritaire entre les deux Villes, on ne peut pas utiliser une clé de répartition basée uniquement sur le critère du nombre de jeunes présents sur les deux territoires respectifs, au risque de prêter les jeunes du Locle par rapport aux prestations offertes pour le projet. En effet, le projet va concerner une partie des jeunes des deux territoires. Par rapport à cela, il est prévu une répartition paritaire dans l'accompagnement. Un même nombre de jeunes pourraient être accompagnés tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds, ce qui ne serait pas le cas si nous suivions cette clé de répartition.

De plus, le domaine touché par le projet ne se base pas uniquement sur un nombre de jeunes. Il se base également sur une analyse des ressources individuelles, structurelles et

institutionnelles des jeunes. Concernant ce capital, les jeunes du Locle sont moins bien dotés que les jeunes de La Chaux-de-Fonds. Nous pouvons donc estimer que nous avons besoin de mettre plus de moyens que La Chaux-de-Fonds pour la jeunesse.

D'ordre général, les coûts du projet présenté aujourd'hui sont les coûts incompressibles essentiels au bon fonctionnement de base du projet. En revanche, si, en définitive, La Chaux-de-Fonds désirait toucher plus de jeunes ou ouvrir une antenne supplémentaire, cela ferait effectivement l'objet d'une augmentation de leur part de contribution.

Enfin, il ne faut pas oublier que les jeunes ne s'arrêtent pas aux frontières communales : les acteurs socioculturels se doivent de songer à des actions globales au niveau du territoire des Montagnes neuchâteloises s'ils veulent répondre aux critères de qualité de ces actions. Dans cet état d'esprit, le projet se réfléchit sur une base de partenariat paritaire entre les différentes institutions, puisque chaque ville accueille ses jeunes, mais aussi les jeunes voisins.

Concernant la baisse de prestations du CLAAP, que deux groupes ont relevée, nous avons revu les priorités avec sa responsable. Pour le moment, la Ville ne souhaite pas augmenter le budget du CLAAP, ni renoncer au projet, lequel, en plus d'être bénéfique pour la ville, est quasiment autofinancé grâce à l'OFAS et à d'autres partenaires.

J'ajouterai que le souhait de ne pas vouloir augmenter le budget du CLAAP est dû aux travaux en cours avec le CLAAP concernant la réorganisation des prestations jeunesse incluant Les Brenets, actuellement en test, avec une finalisation prévue pour fin 2023, et une proposition pérenne en 2024. Je terminerai en disant que l'aspect des Brenets sera notamment présenté prochainement au Conseil général dans un rapport d'information.

J'espère ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions et le Conseil communal vous remercie encore de l'acceptation de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 23-4501**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la mise en place du projet « Haut'Boulot »** au sein de la commune du Locle est **accepté à l'unanimité**.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Je vous remercie beaucoup de l'acceptation de ce rapport. Comme je suis malade, je préfère rentrer et vous prie de m'excuser pour la suite de cette séance.

ARRETE

concernant la mise en place du projet « Haut'Boulot »
au sein de la commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à mettre en place le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle.
- Art. 2.- ¹Ce projet implique des charges supplémentaires de Fr. 58'400.- dans le budget 2023 de la commune du Locle pour l'augmentation de 0.6 EPT au CLAAP, sachant que la subvention de la Confédération d'un montant de Fr. 96'300.- est déjà budgétée.
²Ce projet génère une charge nette annuelle pour la commune du Locle de Fr. 50'400.-.
- Art. 3.- Si le financement de la Confédération devait cesser, d'autres sources de financement devraient être trouvées pour atteindre une somme équivalente, faute de quoi le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle prendra fin. Un point de situation sera fait après la première phase de 4 ans.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 5.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

23-4603 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de CHF 880'000.- pour la réfection de l'Avenue du Technicum et de CHF 100'000.- pour la reprise du réseau de canalisations et la mise en place d'un système séparatif

M. Michaël Berly, POP : Nous remercions le Conseil communal de ce rapport détaillé et de qualité, qui a particulièrement réjoui notre groupe. Il permet de revaloriser la zone autour de l'Hôtel de Ville et d'amener un nouveau dynamisme à travers la piétonisation d'une partie de l'avenue du Technicum.

La revitalisation des jardins à l'ouest de l'Hôtel de Ville nous semble aussi judicieuse. Cet emplacement est particulièrement apprécié par nos aînés. Pour notre groupe, il est donc important que le futur mobilier urbain et ses aménagements soient adaptés à cette catégorie de personnes, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil communal peut-il nous rassurer à ce sujet ?

Nos discussions se sont ensuite portées sur la piétonisation d'une partie de l'avenue du Technicum. A l'instar d'autres villes en Suisse – et même partout dans le monde – nous devons moderniser nos centres urbains, afin de permettre aux piétons de se réapproprier l'espace public. Les bienfaits d'une telle démarche sont nombreux : nous pouvons évoquer ici des considérations écologiques et de santé publique – comme l'amélioration de la qualité de l'air – mais aussi économiques et sociales, afin de valoriser les commerces locaux et le lien humain permettant des rencontres.

Nous entendons aussi que les projets piétonniers suscitent toujours un débat passionné et polémique, et que souvent deux visions s'opposent. C'est pourquoi nous ne contestons pas aujourd'hui le maintien de la circulation en sens unique au début de l'avenue du Technicum, cela aussi afin d'intégrer, selon nos informations, le futur projet d'appartements qui pourra prendre place le long de la route.

Néanmoins, à nos yeux, un projet novateur et qui mériterait une étude à futur serait de redonner aux piétons l'artère qui part du CIFOM/terrain des Jeanneret jusqu'à la place James-Guillaume. Mais avant cela, et afin de bénéficier de l'adhésion de la population, il faudra concrétiser un projet de nouveau parking au centre-ville. En conclusion – et vous l'aurez compris – le groupe POP acceptera le rapport et ses arrêtés.

M. Romain Vermot, Les Verts : En préambule, Les Verts sont satisfaits du présent rapport et en félicitent le Conseil communal. Nous pouvons constater la continuité de la future zone de rencontre, reliant le collège Daniel-Jeanrichard au terrain de football des Jeanneret, tout en ménageant la chèvre et le chou. Cela rejoint un peu la position du POP.

En effet, les commerces et les entreprises restent accessibles – moyennant une zone 30 – les places de parc sont, certes, déplacées, mais maintenues, le parvis du Casino est rendu aux piétons : le centre-ville de demain prend forme et cela nous plaît.

De plus, avec le concept du large passage piétons surélevé et les interdictions de bifurquer, cette zone accidentogène directement liée au campus est sécurisée. N'en déplaise aux pessimistes, ce type d'aménagements a déjà fait – et fait toujours – ses preuves dans d'autres villes suisses : la place Georges-Python, au centre de Fribourg, en est un criant exemple.

Les Verts relèvent également – et avec plaisir – la modification de l'enrobé dans le jardin à l'ouest de l'Hôtel de Ville, permettant ainsi aux eaux de s'infiltrer et, de surcroît, de réguler la température en été.

Nous avons une seule question, elle concerne le budget : au point 8.1, le Conseil communal peut-il nous expliquer le montant de CHF 90'000.- pour l'installation de chantier ? Cela représente tout de même 10 % du prix, et nous avons l'impression que ce pourcentage tend à augmenter avec les années.

Pour conclure, Les Verts sont satisfaits de ce *verdoisement* du centre-ville, qui reste pragmatique et mesuré. Les Verts enjoignent le Conseil communal de continuer sur cette belle lancée.

M. Gérard Pulfer, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit de CHF 880'000.- pour la réfection de l'avenue du Technicum et de CHF 100'000.- pour la reprise du réseau de canalisations et la mise en place du système séparatif des eaux claires et usées.

La liaison piétonne entre les jardins de l'Hôtel de Ville et le parc du Casino mettra en valeur cet endroit, qui est porteur d'histoire, et permettra peut-être l'agrandissement de la terrasse du restaurant du Casino. Ceci pourrait créer un lieu convivial, ce qui serait très positif. La diminution du trafic automobile dans cette zone ne serait que bénéfique pour l'ensemble de la population. Le groupe PLR voit ce projet d'un bon œil.

Nous rendons attentif le Conseil communal qu'il ne faut pas aller trop vite avec la transformation du centre-ville. En effet, la mise en fonctionnement du tunnel ne sera pas pour demain et, pour le groupe PLR, il n'est pas souhaitable que la transformation du centre-ville se fasse trop en avance. Les travaux du tunnel de contournement seront très difficiles pour la population : ne mettons pas la charrue avant les bœufs concernant la mobilité post-tunnel de contournement.

Une place de parcage avec un temps limité, réservée aux personnes à mobilité réduite, a-t-elle été prévue ? Comme présenté dans ce rapport, il est très important d'assurer la sécurité, particulièrement des enfants, en créant un sens unique de la rue Jehan-Droz à la rue Albert-Piguet, en limitant la vitesse à 30 km/h, avec la création – au niveau de la rue Jean-Droz – d'un passage pour piétons, avec pose de ralentisseurs. Cela permettra aux enfants d'accéder en sécurité au collège des Jeanneret au vu du trafic actuel. Bien que la perte de places de stationnement soit en partie compensée, nous regrettons leur disparition, celles-ci étant importantes pour nos commerçants.

Concernant le contenu du rapport, sur la mise en conformité de la séparation des eaux claires et usées – au point 8.2 – nous sommes surpris de la somme non négligeable dédiée à l'installation de chantier. Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi l'installation de chantier est si onéreuse relativement à l'ensemble du crédit ? Le groupe PLR acceptera le rapport 23-4603.

M. Pascal Wurz, PS : Le groupe socialiste accepte ce rapport, qui va dans le sens d'un aménagement tout à fait favorable à la convivialité de cet espace. Il le soutient d'autant plus qu'il avait déjà proposé un tel projet au début des années 1980 – en 1983, précisément – avec l'assentiment de l'association patronale, soit il y a 40 ans. Le PS était déjà visionnaire. Malheureusement, ce projet avait été refusé en votation populaire.

Cependant, nous voulons vous rendre attentifs – et nous rejoignons ainsi toutes les remarques faites à ce propos – au fait que le Casino et ses jardins sont particulièrement fréquentés par une population âgée, dont beaucoup de personnes sont à mobilité réduite : elle fréquente cet établissement et son espace de plein air *précisément* parce que ces lieux sont faciles d'accès. Il faudra donc veiller à maintenir cette facilité. Or, il semble qu'il ne soit prévu qu'une seule

place de parc pour permettre à des personnes à mobilité réduite d'accéder à ces lieux confortablement et en toute sécurité. Il serait donc souhaitable de prévoir davantage de places pour ces personnes, sans qu'il soit nécessaire de revoir complètement ce projet, et, en tous les cas, en respectant strictement le budget imparti. Le groupe socialiste votera donc ce projet à l'unanimité.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de l'acceptation de ce rapport sur la réfection de l'avenue du Technicum et la reprise du réseau de canalisations, avec la mise en place d'un système séparatif. Merci de l'accueil qui a été réservé à ce rapport, lequel était, je crois, attendu depuis de nombreuses années.

Avec différentes interventions et une liaison entre les jardins floraux de l'Hôtel de Ville et le parc ludique du Casino – offrant un tout cohérent, convivial et sécurisé – ce projet permettra de valoriser, un peu plus encore, notre patrimoine exceptionnel, l'Hôtel de Ville, véritable vitrine pour la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises. Sans reprendre l'historique – je n'étais pas remonté aussi loin que le groupe socialiste – les balbutiements de ce projet remontent effectivement à plusieurs décennies. Il a été relancé il y a de cela deux décennies. Cette jonction est à la fois intuitive, mais également soutenue par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire.

La reprise du tronçon du Technicum offrira une convivialité accrue et une sécurisation renforcée, par la libération des trottoirs – qui servent actuellement de places de parc – la mise en zone 30 km/h, un sens de circulation unidirectionnel – permettant néanmoins aux véhicules de passer – la création d'un parking souterrain, ainsi que des investissements bienvenus pour la création d'appartements avec encadrement, à l'endroit de l'ancienne usine Bergeon. De plus, on relèvera la suppression du tourne-à-gauche – particulièrement problématique en matière de circulation – et la réalisation, enfin, d'une plateforme au carrefour Jehan-Droz/Technicum, qui voit quotidiennement passer des milliers d'enfants et d'étudiants.

Les places de parc seront compensées en très grande partie. Cela est rendu possible en raison d'un taux d'occupation, sur ce secteur, qui était de 83 % avant la mise en place de la nouvelle politique de stationnement et qui a diminué de manière encore plus importante avec celle-ci. Ainsi, les seniors, les enfants, les ados, les parents, mais aussi les touristes, pourront se réapproprier ces espaces.

Concernant les différentes questions, l'une portait notamment sur l'installation de chantier, dont le montant paraît effectivement important, comme l'ont relevé les groupes POP et PLR. J'ai repris à l'instant le rapport de l'année passée relatif à l'avenue du Collège et ce montant était encore plus important par rapport à la somme globale, je ne vous le cacherai pas.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a deux types de pratiques lors des appels d'offres. Il y a, tout d'abord, les sociétés qui fixent des coûts d'installation de chantier proportionnellement plus élevés, donc des coûts préparatoires plus conséquents, mais qui sont compensés, dans un deuxième temps, par des coûts d'exécution, des coûts de fournitures et des coûts de pose nettement moins élevés. Cela a un avantage important, puisque les coûts de fournitures et les coûts de pose sont plus faibles et sont fixes. Dès lors, en cas de surprises – et je peux vous dire qu'il y en a tout le temps – lors de la phase d'exécution, les risques sont plus faibles et sont contenus, puisque les coûts des fournitures, de la pose et du travail d'exécution sont nettement moins élevés. A l'inverse, une société chiffrant de plus faibles coûts de préparation, ou d'installation, aura des coûts d'exécution généralement nettement plus élevés. De fait, les risques sont également plus importants, en cas de métrés supplémentaires ou en cas de problèmes plus conséquents.

Ce que nous avons ici est un devis pour passer devant le Conseil général, mais lors de la phase des appels d'offres, il y a plus de 400 postes CFC à chiffrer et c'est toujours le prix final qui est pris en considération. Nous tenons à rappeler que, ces dernières années, ce sont toujours les sociétés avec des coûts d'installation importants qui ont décroché le marché. C'est pourquoi nous indiquons des prix d'installation de chantier plus importants. Et les crédits ont été respectés de manière systématique. De plus, lors de l'ouverture des soumissions, les coûts d'installation sont notamment répartis avec les partenaires, c'est-à-dire la société Viteos.

A l'époque, il est vrai que l'on indiquait des coûts d'installation plus faibles. Et finalement, au début du chantier, on partait avec un delta négatif de CHF 60'000.-. Il y avait les alarmes, et on terminait toujours, lors de la phase d'exécution, nettement en dessous des crédits alloués.

En réponse à la question du groupe POP concernant la revitalisation du parc en ouest de l'Hôtel de Ville, en tant qu'îlot de fraîcheur, le mobilier mis en place sera effectivement adapté à nos aînés, comme aux personnes à mobilité réduite. Il y aura des bancs avec accoudoirs, bien évidemment, et le cheminement permettra également la circulation des personnes à mobilité réduite. De plus, ce cheminement – contrairement à celui qui existe à l'heure actuelle – suivra un parcours naturel, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Jehan-Droz.

S'agissant des places de parc pour personnes à mobilité réduite, nous en placerons une à proximité de l'établissement public. Nous prendrons en considération ces remarques avec ma collègue du Service du domaine public, pour voir s'il y a encore possibilité d'en ajouter à d'autres endroits le long du parcours.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions. Le Conseil communal vous remercie de l'acceptation de ce rapport, qui permettra une réappropriation de l'espace public, une rationalisation et une sécurisation du tronçon, la mise en place d'un système séparatif et, bien sûr, une valorisation des espaces et de notre patrimoine.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 23-4603**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 880'000.-** pour la réfection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'avenue du Technicum - Phase 1 est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 100'000.-** pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'avenue du Technicum - Phase 1 est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 880'000.- pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville
et l'Avenue du Technicum - Phase 1

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de
sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 880'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher une subvention estimée à Fr. 264'000.- au titre du projet d'agglomération, portant ainsi à Fr. 616'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100744/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 100'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum – Phase 1

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 100'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 15'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 85'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
100745/50320.00 pour les eaux usées Fr. 25'000.- HT.
100746/50320.00 pour les eaux claires Fr. 75'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

23-4604 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de CHF 799'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 en ville du Locle

M. Hans-Peter Renk, POP : Le groupe POP a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 799'000.- pour des travaux de remplacement des conduites de distribution de l'eau dans deux secteurs de notre commune, à savoir la rue des Fougères au Locle et la Grand'Rue aux Brenets.

Nous constatons avec satisfaction que la planification des travaux traite de manière équitable l'ancien territoire loclois et celui des Brenets. Il est souhaitable de continuer dans cette voie.

Nous observons, par ailleurs, que les coûts des travaux ont été calculés au plus juste. On aurait pu penser qu'ils se monteraient à CHF 800'000.-. Finalement, le Conseil communal s'est arrêté à un montant légèrement inférieur.

Enfin, nous prenons acte que l'exécution des travaux fera l'objet d'une coordination entre Viteos et le Service de l'urbanisme, afin de limiter au maximum les désagréments pour les usagers et les riverains. L'intention est bonne, il ne reste plus qu'à la concrétiser.

En conclusion, le groupe POP prendra acte de ce rapport et acceptera le crédit proposé.

M. William Buirette, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport 23-4604, relatif à la demande de crédit de CHF 799'000.- pour le remplacement des conduites du réseau d'eau à la rue des Fougères au Locle et à la Grand'Rue aux Brenets.

Nous saluons la qualité de ce rapport, qui nous permet de prendre une décision éclairée grâce à des informations complètes sur les objectifs, les coûts et les bénéfices des investissements proposés pour le réseau de distribution d'eau de la ville.

Nous tenons également à souligner l'importance de ce projet pour assurer la continuité et la qualité du service d'eau potable aux habitants de la ville. La modernisation et l'entretien régulier des infrastructures sont des éléments essentiels pour garantir un approvisionnement en eau potable sûr et fiable, ainsi qu'une gestion durable des ressources en eau.

En notre qualité de représentants sensibles à la prise en compte des coûts d'investissement, des risques et de l'impact financier sur les comptes de la Ville et des citoyens, nous nous interrogeons sur l'existence d'une réflexion concernant le découpage des chantiers de l'année, pour prévoir des chantiers plus grands, afin de réaliser des économies d'échelle.

Nous souhaitons également savoir quelle part de génie civil est incluse dans le montant du crédit voté pour mieux comprendre la répartition des travaux entre Viteos et le génie civil.

Cependant, nous sommes conscients de la nécessité des investissements proposés pour assurer la continuité du service de distribution d'eau potable à la population. Par conséquent, le groupe PLR votera à l'unanimité en faveur de l'acceptation de ce rapport. En somme, nous considérons que ce rapport est complet et transparent, et qu'il permet de prendre une décision éclairée sur la demande de crédit pour le remplacement des conduites du réseau à la rue des Fougères et à la Grand'Rue. Nous remercions le Conseil communal de son travail et sommes convaincus que ce projet contribuera au bien-être des habitants de la ville.

M. Stéphane Reichen, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal 23-4604 pour une demande de crédit de CHF 799'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution d'eau. Nous remercions le Conseil communal de ce rapport

très fourni, qui nous apporte tous les éléments financiers pour la réalisation des deux chantiers prévus durant cette année 2023.

Le remplacement de conduites permet de maintenir la valeur du réseau. Notre groupe ne s'opposera donc pas aux investissements extrabudgétaires sollicités. Par contre, nous souhaiterions nous assurer que les montants des travaux n'explorent pas, comme ce fut le cas pour le chantier de la Combe-Girard.

En effet, il est mentionné, dans le rapport, que les montants devisés ont une précision de plus ou moins 25 %, selon l'expérience de Viteos. Nous nous sommes replongés dans le rapport de l'année passée concernant le remplacement de conduites du réseau dans le cadre de ces grands chantiers, entre la rue du Marais et la Combe-Girard. Dans ce rapport de 2022, il ne fait aucunement mention du degré de précision du montant devisé, mais un rapide calcul nous montre que les 25 % indiqués sur le rapport du jour correspondent au montant de dépassement sollicité en début d'année pour le chantier de la Combe-Girard.

Le Conseil communal nous en a déjà parlé lors de la précédente séance, mais peut-il quand même nous expliquer pourquoi cette précision de plus ou moins 25 % sur le rapport de ce jour ? Est-ce vraiment lié au pourcentage du dépassement du chantier de la Combe-Girard ?

En conclusion du rapport, il est indiqué que la coordination des travaux se fera entre Viteos et le Service de l'urbanisme afin de limiter au maximum les désagréments pour les usagers et les riverains. S'il est évident qu'il faudrait éviter au maximum ces désagréments, il nous paraît plus que nécessaire que la conduite des travaux soit supervisée en tout temps par la commune, et non pas seulement par Viteos.

Le groupe socialiste acceptera le rapport et son arrêté, mais, comme vous l'avez compris, reste perplexe sur le degré de précision de 25 % mentionné.

M. Philippe Rouault, Les Verts : Nous remercions le Conseil communal de ce rapport, qui nous informe bien sur le contexte, la stratégie et les grands principes qui gèrent le renouvellement du réseau d'eau potable, même si nous aurions préféré obtenir ce rapport en même temps que le reste des travaux, en particulier pour Les Brenets.

Nous sommes tout de même inquiets, car la Commune du Locle se doit, pour des raisons environnementales, d'accélérer la mise en place du séparatif des eaux usées et des eaux claires au sein de la zone urbaine de la ville du Locle.

Il nous semble essentiel, pour sauvegarder les eaux de la Rançonnière et du Doubs, donc de prioriser l'avancée du PGEE. Il n'est pas concevable que nos eaux mixtes continuent à polluer, à chaque période de pluie, pendant encore des dizaines d'années. Nous allons donc devoir accélérer la mise en place de ce séparatif.

Viteos va-t-elle accepter de calquer ses investissements pour l'eau potable sur le PGEE, même si les investissements nécessaires augmentent ces prochaines années ?

Au niveau des travaux sur Les Brenets, nous sommes surpris que la partie du réseau entre le village et le hangar de la Crête ne soit pas remplacé et que Viteos ne profite pas des travaux prévus sur ce tronçon de route pour relier le garage des pompiers au réseau d'eau potable du bas du village, afin de garantir l'amenée d'eau vitale en cas de problème sur le réseau de l'Essert. Les Verts accepteront cette demande de crédit.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) : Le Conseil communal remercie les groupes de leur acceptation du rapport et de l'arrêté. Tout le monde a bien compris que l'on se doit d'entretenir notre réseau

d'eau potable de manière à pouvoir garantir, à futur, l'approvisionnement en eau potable nécessaire à tout un chacun.

En réponse à la question du groupe socialiste, concernant la précision de plus ou moins 25 %, ce taux est ce que Viteos peut garantir lorsqu'elle projette l'installation de toute nouvelle conduite. Ceci évite de procéder à des sondages et de générer des coûts supplémentaires.

Le groupe POP s'est dit soulagé qu'il y ait une équité entre Le Locle et Les Brenets par rapport à l'avancement des travaux.

Le groupe PLR évoquait le découpage des chantiers. Plus on découpe les chantiers, plus les coûts de ceux-ci sont élevés. Nous aurions donc de la peine à éviter les marchés publics. Plus les montants seraient énormes, plus il y aurait de soumissions attractives qui nous permettraient peut-être de faire des économies d'échelle. Mais cette méthode raterait son but de soutien du tissu économique des Montagnes neuchâteloises, et même du canton. C'est donc la politique de la chèvre et du chou : savoir ce qui est le mieux. Si l'on n'a pas trop d'états d'âme, on peut choisir le meilleur marché. Néanmoins, c'est ce qui est fait de toute façon, puisque tous ces chantiers sont soumis aux marchés publics.

S'agissant de la remarque qui a été faite concernant les habitants de la rue des Fougères, une séance d'information à leur intention est prévue, afin d'écouter leurs doléances et les risques générés par les travaux.

Je ne vois pas comment intégrer le Service d'urbanisme dans le cadre des chantiers du Locle, étant donné que chacun a sa charge de travail et que l'on ne peut encore demander au Service d'urbanisme de chapeauter Viteos. Nous avons un contrat avec Viteos, qui est considérée comme notre Service de l'eau potable. Elle doit donc pouvoir être autonome. C'est en tout cas compris dans les prix. Au contraire, cela amènerait certainement une augmentation des coûts liés à ces chantiers.

Le préopinant des Verts a exprimé le regret que nous n'ayons pas profité de l'ouverture de la route pour relier l'ouvrage des pompiers au réseau avec la possibilité de faire un bouclage. Ce bouclage n'a jamais été mentionné du temps de la Commune des Brenets, qui n'a pas réalisé de programme général d'alimentation. Il est clair que nous ne pouvons pas deviner les besoins sur le territoire des Brenets, du moment qu'il n'y a pas les papiers qui permettent d'ouvrir des pistes pour réaliser des bouclages de réseau. La conduite a échappé à la vision du Service de l'eau, étant donné que celle-ci date de 1997. Il n'y avait donc aucune raison de la changer. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas opté pour cette solution. De plus, le bouclage n'est pas nécessaire selon la vision du responsable du Service de l'eau potable de Viteos.

Un programme général d'approvisionnement de l'eau est en cours, et nous allons évidemment y intégrer tout ce qui concerne Les Brenets. L'objectif est de pouvoir livrer de l'eau du Locle aux Brenets, afin d'économiser certaines livraisons d'eau du SIVAMO. Le Locle a la capacité – ce n'est pas à mettre au conditionnel – d'alimenter en eau potable les habitants des Brenets. De plus, avec la chaîne de traitement que nous avons, ce serait une excellente occasion de pouvoir relier les deux réseaux. Nous allons profiter de l'opportunité des travaux qui ont lieu entre Le Locle et Les Brenets pour la ligne de bus entre les deux localités. Les travaux de rénovation sont en effet prévus et nous essaierons de prendre le train – ou plutôt le bus – en marche...

Au niveau de l'équité, il y a une injonction des Verts pour dire qu'il faut absolument se décarcasser pour accélérer le PGEE au niveau des Brenets. Je passe donc la parole à mon collègue Cédric Dupraz, qui est « Monsieur PGEE » au sein du Conseil communal.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Par rapport à la question relative au PGEE, lequel concerne avant tout les eaux usées, il faut rappeler qu'il y a quand même moins d'eaux pluviales aux Brenets qu'au Locle. Le Locle est dans une situation très spécifique.

Le système séparatif est quand même bien développé aux Brenets, contrairement à celui de la Mère Commune. Le réseau y est certes plus petit, mais quand même mieux développé. Il y a effectivement des manquements au centre de la localité, mais qui seront finalement rattrapés avec les investissements conséquents qui seront réalisés en 2024, suite au rapport et au crédit que vous avez acceptés lors de la dernière séance du Conseil général. Il y aura donc intervention pour la transformation du centre du village en 2024, en collaboration avec l'Etat, et nous y intégrerons un système séparatif.

Il faut également rappeler que la taxe d'épuration des Brenets était extrêmement importante. Elle était plus importante que celle de la Ville du Locle. Dès lors, avec la fusion, les Brenassiers ont bénéficié d'une réduction de la taxe d'épuration. Ainsi, finalement, la nouvelle commune a moins de recettes, et c'est facile de lui reprocher de ne plus s'investir. Le problème est que, vu que l'on a réduit la taxe, les recettes pour investir sont moindres. Mais il est clair qu'au vu de la proportion entre les deux localités, l'impact est plus faible. Nous n'avons pas souhaité augmenter la taxe au niveau de celle des Brenets, nous avons préféré diminuer la taxe des Brenets pour rejoindre celle du Locle.

Il reste que les investissements sont conséquents à l'heure actuelle. Il y a des études de variantes sur le futur de la STEP des Brenets, pour laquelle, vous le savez, il s'agit de trouver une solution à moyen terme. Ainsi, des études de variantes portent sur la reconstruction complète d'une nouvelle STEP ou sur un raccordement jusqu'à la STEP du Locle, et ces études sont aussi financées par la taxe d'épuration. Ceci en plus des investissements 2024 pour le développement du PGEE et, par conséquent, du système séparatif.

M. William Buirette, PLR : Il a juste été oublié de nous répondre concernant la part de génie civil incluse dans le montant du crédit voté.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : La part de génie civil pour le chantier des Fougères représente CHF 330'000.- sur les CHF 440'000.- demandés. Pour la Grand'Rue aux Brenets, la part est de CHF 269'250.- sur les CHF 359'000.-. En additionnant ces montants, cela représente CHF 599'250.- sur les CHF 799'000.- demandés.

M. Philippe Rouault, Les Verts : Je crois que ma question n'a pas été bien comprise. En parlant du PGEE, c'était pour dire que, lors des travaux effectués dans le cadre du PGEE, nous espérons que les travaux seront un peu augmentés pour réaliser le séparatif au niveau de la ville du Locle et que Viteos sera d'accord de consacrer plus d'investissements pour remettre à neuf le réseau d'eau potable. Ceci étant entendu que si Viteos veut rénover des canalisations d'eau potable, elle va devoir le faire quand on ouvrira la route. C'est cela qui m'inquiétait un peu.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : En réponse à la question du représentant des Verts, il est évident que Viteos reste ouverte, si besoin est, et pour des raisons d'efficience, à calquer les travaux du réseau d'eau sur les travaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales. Toutefois, il est clair que si les conduites d'eau potable ne sont pas assez âgées, on va s'abstenir de les

DU 22 FEVRIER 2023

rénover, puisqu'il n'y en a pas la nécessité. Cela dit, la réponse est que Viteos reste ouverte à calquer les travaux sur ces exceptions.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 23-4604**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 799'000.-** pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 dans la commune du Locle est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 799'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 dans la commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 799'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 dans la commune du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
100747/50310.00 Fr. 440'000.- Le Locle - Fougères
100748/50310.00 Fr. 359'000.- Les Brenets – Grand'Rue.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

23-602 – Interpellation de Mme Céline Dupraz et Mme Anne-Lise Debets, MM. Vivian Bologna, Lobsang Blanchard (POP) : « A quand le retour d'un véritable marché au Locle ? »

Mme Céline Dupraz, POP : Je vais être concise dans le développement de notre interpellation, estimant que le texte de celle-ci est assez explicite.

Je voudrais juste préciser que le sujet nous tient à cœur, étant persuadés que l'occupation régulière de notre place du marché permettra de valoriser notre centre-ville.

La présente interpellation complète une motion déposée par notre groupe à la fin de la dernière législature, et qui devrait faire l'objet d'un rapport du Conseil communal prochainement. Il convient cependant de préciser que, depuis le dépôt de cette motion, les circonstances ont quelque peu évolué. D'une part, nous avons traversé une période pandémique ayant notamment mis en évidence l'importance de consommer local, et la mise en place d'un marché permettrait à nos commerçants de s'y établir ou, à tout le moins, d'attirer des personnes en ville, susceptibles de leur rendre visite.

D'autre part, au vu des travaux en cours d'exécution sur les immeubles avoisinant la place du marché, les aménagements existants et envisagés sur la place, ainsi que les nombreuses terrasses, il ne fait nul doute que, durant les beaux jours, il s'agira d'un espace incontournable de la ville.

Enfin, plusieurs événements ont eu lieu sur la place du marché l'année dernière. Il s'agit, notamment, de concerts qui ont été organisés durant l'été, ainsi que diverses animations impliquant nos associations locales durant le mois de décembre. Ceux-ci ont démontré l'énorme potentiel de l'endroit, au vu du franc succès rencontré et de l'ambiance chaleureuse occasionnée. Une occupation régulière rendra pérenne cet esprit convivial tant apprécié des Loclois-e-s.

De surcroît, il nous paraît utile de préciser que le caractère agréable, mais aussi sécuritaire d'un marché périodique – comme d'ailleurs de toute activité organisée sur la place – serait multiplié si la rue adjacente au nord, soit la Grande-Rue, pouvait être complètement interdite au trafic durant le déroulement de ces événements. Nous invitons donc notre Exécutif à réfléchir à une fermeture automatique de cette rue lors de la tenue du marché, notamment.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : C'est très volontiers que le Conseil communal répond à cette interpellation. Evidemment, le Conseil communal partage tout à fait les propos et l'envie des interpellateurs – et probablement de tous les membres du Conseil général – de redynamiser cette place du marché et, essentiellement, s'agissant de cette interpellation, par les marchés du samedi matin.

Malheureusement, nous devons dire qu'il y a encore une sacrée différence entre notre volonté à tous, ici présents, et la réalité de consommation des Loclois de manière générale. Par exemple, ces dernières années, systématiquement chaque année – à part durant la période Covid – notre Service de promotion de la Ville a essayé de remettre en place un marché. Il l'a fait de manière systématique, tout d'abord en proposant la gratuité complète de la location à tous les commerçants qui souhaitaient venir le samedi matin. Il n'y avait donc aucune location à payer pour les artisans et commerçants.

Peut-être que certains s'en souviennent, il y a quelques années – certes avant le Covid – nous avons eu une nouvelle dynamique, avec la venue, sur la place, d'un fromager, de La Croustille,

quelquefois d'un boucher, ainsi que de deux ou trois indépendants, notamment parfois des sociétés locales. Mais il est vrai que nous avons aussi perdu, à cette époque – ou un peu plus tard – le maraîcher attitré, M. Peter, et cela a été un peu le début des soucis quant à la présence de nos différents commerçants sur la place du marché.

Nous partageons évidemment la volonté d'essayer de recréer ce dynamisme, mais les quelques essais que nous avons faits ces dernières années ont malheureusement été peu convaincants. Il faut le dire – tout en le regrettant évidemment – si une bonne partie de la population ne fait pas « l'effort » de venir et de consommer sur la place du marché, les commerçants ne vont pas simplement rester sur place tous les samedis matin parce que nous trouvons cela sympathique. L'échec de ces dernières années est dû à cela : les commerçants présents n'arrivaient pas à avoir suffisamment de client-e-s.

Voilà le constat. Il est peut-être un peu rude, mais c'est la réalité que nous avons vécue, avec, je le répète, d'énormes efforts réalisés par notre service – et il faut vraiment que le Conseil général en soit conscient – ainsi que des tentatives, à deux ou trois reprises, de redynamiser.

Cela dit, le Conseil communal ne perd pas espoir. L'interpellatrice l'a dit, une motion est pendante, et nous devons, ces prochaines semaines, avec les collègues, finaliser le rapport sur les postulats et motions en attente. Vous aurez ce rapport en mars, peut-être en avril, et nous aurons toute une série de motions et postulats.

Pour en revenir à cette problématique, nous avons la volonté de maintenir cette motion et de ne pas la classer, en espérant pouvoir relancer un processus pour le marché du samedi matin, notamment avec la fin des travaux du futur bâtiment Raiffeisen, lequel, nous l'espérons, doit quand même largement modifier et améliorer l'état général de cette place du marché.

Nous relancerons ce processus à ce moment-là, en consultant aussi les commerçants installés à proximité pour savoir s'il est intéressant ou pas, à certains moments, de fermer complètement la rue. Toutefois, nous tenons aussi à préciser que, jusqu'à maintenant, les commerçants qui sont installés sur cette rue ne souhaitaient pas sa fermeture totale. Ils étaient tout à fait satisfaits de la façon dont nous avons procédé ces derniers temps, c'est-à-dire la mise à 20 km/h de ce tronçon. Il faudra convaincre, si c'est votre souhait et si vous pensez que c'est cela l'avenir. Néanmoins, pour le moment, ce n'est pas la vision des commerçants qui se trouvent sur le côté nord de la place du marché.

Ainsi, en résumé : volonté identique à celle de l'interpellatrice, volonté de relancer le projet d'ici quelques mois à la fin des travaux du bâtiment Raiffeisen, mais, pour le moment, il faut rappeler que beaucoup de choses ont été faites, malheureusement sans beaucoup de succès.

Le président, **M. Cyprien Baba**, demande aux interpellateurs, par la voix de Mme Céline Dupraz, s'ils sont satisfaits de la réponse du Conseil communal.

Mme Céline Dupraz, POP : En tout cas satisfaits que la volonté de dynamiser le centre-ville, et notamment la place du marché, soit partagée. Pour le reste, nous attendrons le rapport en réponse à la motion et les prochaines mesures qui seront prises après la réfection des bâtiments avoisinants.

L'interpellation 23-602 est ainsi considérée comme traitée.

23-901 – Motion intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : « Médecins scolaires : opportunités aux Services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »

M. Gaëtan Dubois, PLR : Osons regarder hors des frontières de la commune pour s'inspirer, osons comparer, osons mutualiser. C'est dans cette optique que nous vous présentons, ce soir, une opportunité de s'associer à la Commune de La Chaux-de-Fonds, à savoir rassembler nos forces au niveau du poste de médecin scolaire.

Comme vous avez pu le lire dans le texte de la motion, le moment est assez bien choisi, car les deux communes sont – ou se retrouveront – dans une phase de transition, avec le départ des deux médecins scolaires. Le groupe PLR est persuadé qu'il faut saisir cette opportunité pour mener une réflexion sur la fusion des deux postes des deux villes. Ceci dans le but d'apporter de meilleures prestations à la population, en attirant des profils plus intéressants pour un poste plus intéressant, et tout cela en espérant des coûts moindres.

Sachez également que cette motion sera déposée au Conseil général de La Chaux-de-Fonds prochainement par le groupe PLR chaux-de-fonnier, afin de donner une impulsion commune à nos deux exécutifs. La motion se concentre sur la mutualisation du poste, mais nous sommes tout à fait ouverts à des propositions plus globales, qui permettraient une meilleure collaboration entre les deux communes.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste voit d'un bon œil la mutualisation des ressources concernant la médecine scolaire entre les deux villes des Montagnes neuchâteloises. Nous estimons qu'il fait sens de collaborer avec La Chaux-de-Fonds.

Néanmoins, avant de nous prononcer définitivement – nous avons tout de même un préavis positif – nous attendrons la réponse du Conseil communal afin de savoir si des démarches concernant cette problématique de la médecine scolaire sont déjà en cours.

Notons encore, à l'instar du préopinant PLR, que le Conseil général de La Chaux-de-Fonds se prononcera le 9 mars prochain. Selon un avis un petit peu personnel, il serait dommage de ne pas accepter cette motion ce soir, qui deviendrait ainsi caduque pour le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, avant que celui-ci se prononce. Le groupe attend la réponse, mais, personnellement, j'insiste pour soutenir nos collègues PLR. J'espère que mon chef de groupe ne m'en voudra pas trop, mais voilà la position du groupe, du demi-groupe, du porte-parole socialiste... c'est assez mélangé, mais je crois que c'est dans un esprit d'ouverture que je vous ai dit tout ceci.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts ont toujours été en faveur des synergies avec les villes et communes voisines. Sur le principe, nous sommes d'accord, mais c'est vrai que nous avons été un petit peu retenus, car nous avons l'impression que cette question a déjà été posée à de nombreuses reprises ces dernières années et que la réponse était claire : La Chaux-de-Fonds n'en veut pas, le médecin est débordé.

Au vu des éléments apportés par le PLR, en expliquant que le médecin de La Chaux-de-Fonds va partir, ce serait effectivement un peu dommage de fermer la porte et – pour reprendre aussi les mots du porte-parole du groupe socialiste – de couper maintenant l'herbe sous les pieds du Conseil général de La Chaux-de-Fonds alors qu'il ne s'est pas encore prononcé. Nous

allons donc attendre les réponses du Conseil communal, mais nous émettons un préavis positif.

M. Vivian Bologna, POP : Le titre de la motion et une partie de son développement peuvent séduire. Les motionnaires disent voir des opportunités de créer une synergie entre nos deux communes en fusionnant le poste de médecin scolaire : « Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement. » C'est une belle formule dont on peine à comprendre exactement le sens, mais au moins, cela sonne bien...

Nous lisons aussi que « (...) des synergies vont, de fait, apparaître en améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées. » Nous avons entendu une précision de la part du PLR : probablement qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires à mettre dans la médecine scolaire intercommunale.

A partir de là, Le Locle et Les Brenets ne seront-elles pas les parents pauvres de cette fusion de poste ? N'y a-t-il pas un risque de péjoration de l'offre pour les jeunes Loclois-e-s ? Or, diverses études montrent que la santé physique et psychique des jeunes ne s'est pas améliorée durant le Covid. Il serait donc erroné d'économiser.

Nous aurions pu souhaiter une motion plus ouverte sur les avantages et inconvénients d'une fusion, sur le plan financier, mais surtout du point de vue de la santé publique. Partant, le POP n'a pas encore d'avis tranché sur la motion. Il aimerait entendre encore une fois les précisions du PLR et la réponse du Conseil communal. Il demandera, si besoin, une interruption de séance pour déterminer sa position.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : En préambule, il est peut-être bien de donner quelques informations sur le fonctionnement actuel de notre service. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle, nous avons deux infirmières scolaires : l'une à 70 % et l'autre à 50 %. Nous avons aussi un petit poste administratif, avec une secrétaire à 10 %, cette dernière étant engagée pour d'autres services, mais affectée à 10 % à la médecine scolaire. Vous le savez, nous avons un médecin qui était engagé à 20 %, avec lequel nous avons dû rompre notre collaboration. C'est la situation actuelle.

Le Conseil communal peut dire d'emblée qu'il était mitigé, voire plutôt négatif, quant à cette motion, mais celle-ci étant une étude, ce n'est pas un drame, pour le Conseil communal, si elle est acceptée. Néanmoins, un des intérêts de la motion, c'est le fait que, compte tenu de la pénurie extrêmement marquée en termes de médecins généralistes – c'est encore pire en termes de pédiatres – avoir un seul médecin peut être source de réflexion.

Toutefois, par rapport au fait que nous sommes mitigés sur cette motion, nous voudrions au moins vous rendre attentifs que, selon l'analyse du Conseil communal aujourd'hui, ce n'est en tout cas pas avec une motion de ce type-là que nous pourrions faire des économies. Nous en sommes persuadés. Pourquoi ? Je vous ai dit les effectifs que nous avons à l'heure actuelle, et si vous comparez avec les effectifs et le fonctionnement de la médecine scolaire de La Chaux-de-Fonds, c'est vraiment très différent. Aussi, nous sommes convaincus que, pour des raisons d'efficacité économique, mais aussi de soins, il est préférable de travailler avec un médecin sur la base d'un mandat, comme nous cherchons à le faire maintenant. Et je suis persuadé que nos collègues de La Chaux-de-Fonds vont vouloir engager un nouveau médecin à 100 % selon le statut de la Ville. Mais c'est peut-être l'étude de la motion qui le dira.

Néanmoins, nous avons vraiment l'impression que le Conseil général fait erreur de penser que voter la motion sera une manière presque automatique de faire des économies d'échelle.

Pourquoi sommes-nous quasi certains qu'il n'y aura pas d'économies ? Je vous ai parlé du personnel, mais, en réalité, si nous voulons être efficaces et proches de la population et des écoles, il faudra avoir une antenne dans les deux villes. On ne va pas centraliser au Locle pour qu'une infirmière, qui doit intervenir en urgence à Bellevue, doive faire une demi-heure pour aller à La Chaux-de-Fonds, et inversement. Il faudra donc maintenir des locaux sur les deux sites. C'est une évidence pour nous.

Pour répondre à une question du groupe socialiste, il y a 7-8 mois, quand nous avons dû rompre le contrat avec le médecin au Locle, nous avons contacté la Ville de La Chaux-de-Fonds et la réponse a été très clairement négative. Je ne peux pas vous dire si celle-ci a plutôt été initiée par le politique ou plutôt par le technique parce que le médecin actuel considérait qu'il était surchargé. Mais c'est vrai, le médecin de La Chaux-de-Fonds va partir en retraite ces prochains mois.

Voilà ce qu'il en est pour le Conseil communal, en rappelant que le fonctionnement est vraiment léger au niveau de la Ville du Locle, avec des coûts, à l'heure actuelle, qui sont de CHF 156'000.- – charges sociales comprises – pour les infirmières et secrétaire. Ils étaient d'environ CHF 40'000.- quand on avait encore un contrat à 20 % avec le médecin scolaire. Je le répète, pour la Ville du Locle, le Conseil communal préférerait partir sur un mandat.

Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas d'économies évidentes à faire à ce niveau-là. Néanmoins, par rapport au retour des groupes – l'un est enthousiasmé, deux se posent des questions, mais sont plutôt positifs, et un autre attend des réponses de notre part – le Conseil communal ne va pas faire de combat d'arrière-garde. Cela reste une motion, c'est donc une étude. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, qui sera saisi de cette même motion probablement dans une semaine ou quinze jours, entrera en matière pour toutes ces raisons-là.

Nous laissons évidemment le Conseil général décider et ne ferons pas de combat d'arrière-garde, je le répète. Nous vous informons toutefois que nous sommes quasi persuadés que ce n'est pas avec cette motion que l'on peut faire des économies. On peut peut-être s'organiser différemment, trouver un médecin plus facilement si l'on offre un contrat selon le statut du personnel, mais ce n'est pas par ce biais que l'on fera des économies.

Voilà la position du Conseil communal. Nous vous laissons prendre une décision, mais, pour notre part, il y a beaucoup d'interrogations et de doutes, notamment sur la partie financière.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Pour répondre aux interrogations du groupe POP, et aussi au Conseil communal, il est clair que la recherche d'économies n'est pas le moteur premier, la volonté première de cette motion, mais il s'agit bien d'apporter un service à la population meilleur qu'aujourd'hui. Nous rappelons en effet que la solution actuelle au Locle n'est pas pérenne, et mieux vaut un poste à 100 % partagé avec La Chaux-de-Fonds que pas de médecin scolaire du tout.

De ce point de vue là, je pense que la commune y gagnera. D'autre part, comme l'explique le texte de la motion, on arrivera aussi à convaincre et attirer des profils plus intéressants. Pour Le Locle, on sait qu'il s'agit d'un poste à 20 % sur mandat. Les médecins n'ont peut-être pas le temps ou l'envie d'occuper cette fonction à 20 %, alors qu'un vrai poste à 100 % pour un grand bassin de population, qui rencontre les mêmes difficultés, peut attirer un meilleur profil pour s'occuper de la médecine scolaire. Une économie indirecte est donc réalisée, puisque l'on aurait de meilleures prestations pour au moins les mêmes montants.

Il s'agit également de donner ce soir une impulsion politique. Il y a peut-être déjà eu des discussions, mais dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui, où se profile l'absence

prochaine des deux médecins scolaires dans les communes du Haut. Il y a donc l'idée de donner une impulsion, et on parle bien de motion : il y a donc beaucoup d'interrogations, d'hypothèses, et le but d'une motion est bien de clarifier cette question, afin de pouvoir finalement peser le pour et le contre.

Il est clair que si l'on ne retrouve pas nos billes, cela ne va pas aller. Mais c'est bien le but de cette motion : il y a cette piste d'amélioration. On peut faire quelque chose et nous vous proposons de lancer cette impulsion politique, en espérant que La Chaux-de-Fonds nous rejoindra dans ce premier pas de rapprochement avec elle, lequel nous semble important.

M. Romain Vermot, Les Verts : Au vu des éléments apportés, Les Verts acceptent la motion. Au pire, elle nous apprendra que nous ne ferons pas d'économies ou que cela ne servira à rien. Toutefois, dans tous les cas, nous sommes convaincus, même si, peut-être, nous ne gagnerons pas grand-chose en termes d'économies. Et il est vrai que trouver un médecin serait déjà une belle performance. Donc, allons-y.

M. Gérard Santschi, PS : Nous avons entendu les arguments du Conseil communal. Mon chef de groupe me dit d'attendre un petit peu, mais... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* je suis lancé, et il y aura peut-être une deuxième intervention. Ce qui m'intéresserait surtout, c'est de connaître l'avis du législatif de La Chaux-de-Fonds, ce qui ne lui a pas été demandé pour l'instant. Aussi, l'impulsion d'un rapprochement avec La Chaux-de-Fonds, l'impulsion politique, c'est important pour moi. C'est un des éléments qui me ferait accepter la motion, afin de voir si nous sommes véritablement sur la même longueur d'onde avec le législatif voisin. Je reprendrai peut-être la parole tout à l'heure, mais voilà ce qu'il en est pour l'instant.

M. Vivian Bologna, POP : Le groupe POP souhaite prendre 5 minutes pour réfléchir à la position du groupe et prendre l'air pour pouvoir mieux réfléchir à la question.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES EST ACCORDÉE.

M. Vivian Bologna, POP : Après réflexion, le groupe POP, dans sa majorité, acceptera la motion, dans le but de permettre son analyse en termes d'inconvénients et d'avantages, en espérant que ce soit le cas. Il y aura quelques abstentions, voire des refus, dans les rangs POP.

M. Gérard Santschi, PS : En préambule, mon chef de groupe... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* me demande de vous informer qu'il n'est pas tyrannique et que nous avons une totale liberté d'expression au sein du groupe socialiste. Mais je peux vous donner véritablement la position officielle : la majorité du groupe l'acceptera – avec, peut-être, une ou deux abstentions – surtout dans un esprit de collaboration entre nos deux communes, qui est un sujet qui tient à cœur au groupe socialiste. Ainsi, majoritairement, nous soutiendrons la motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote la prise en considération de la **motion 23-901**, laquelle est **acceptée** par **29 voix contre 0 et 6 abstentions**.

La séance est levée à 21h25.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
C. Baba

La secrétaire,
G. Pulfer